

CULTURE

Projet pédagogique et artistique « rêves et délires »

Convention de partenariat avec l'ADIAM 94, et l'Ensemble Zellig

EXPOSE DES MOTIFS

Un projet pédagogique et artistique est prévu avec les élèves du conservatoire d'Ivry-sur-Seine et l'ensemble Zellig sur le thème « rêves et délires ». L'Ensemble Zellig propose des ateliers d'expression musicale créative pour la réalisation de ce projet qui se concrétisera par un concert-spectacle au théâtre Antoine Vitez. Afin de bien préparer cette prestation qui sera axée sur l'improvisation, de nombreuses séances de travail ont été prévues et organisées durant 4 mois. Ce projet a pour objectif de réunir des élèves (une quarantaine) de divers départements et classes du conservatoire (piano, vents, cordes, danse, chant) sur diverses séances et de favoriser ainsi un travail transversal sur la découverte et la conception d'un univers musical très particulier. Il favorise les échanges musicaux et pédagogiques entre tous les participants (jeunes et adultes) et permet la rencontre et le travail avec des musiciens réputés qui grâce à leur grande expérience permettront à tous ces élèves de développer leurs ressources instrumentales, tout en élargissant et personnalisant la palette de leurs possibilités.

Ce projet est soutenu par l'ADIAM 94 qui finance la moitié des 50h de prestations pédagogiques avec les élèves. Il se concrétisera le 28 avril 2017 au théâtre Antoine Vitez dans le cadre d'un concert avec l'Ensemble Zellig.

A ce titre, la conclusion d'une convention de partenariat entre la Ville, l'ADIAM 94 et l'Ensemble Zellig est nécessaire. Cette convention définit notamment les modalités financières entre l'ADIAM et de la ville d'Ivry pour les prestations pédagogiques, et les dates définies pour le travail avec les élèves ainsi que pour le concert avec l'Ensemble Zellig.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver cette convention de partenariat avec l'ADIAM 94 et l'Ensemble Zellig relative au projet de diffusion artistique et de formation pédagogique « rêves et délires » en direction des élèves du conservatoire d'Ivry.

Les dépenses en résultants seront imputées au budget communal.

P.J. : - convention

CULTURE

28) Projet pédagogique et artistique « rêves et délires »

Convention de partenariat avec l'ADIAM 94, et l'Ensemble Zellig

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que des élèves du conservatoire, Ivryens, participent à un projet pédagogique et artistique intitulé « rêves et délires » ayant pour objectif de réunir différentes classes du conservatoire d'Ivry, lors de plusieurs séances de travail et lors d'un concert-spectacle,

considérant que ce projet favorise les échanges musicaux et pédagogiques entre tous les participants et la rencontre avec des musiciens réputés,

considérant que la participation à ce projet des élèves ivryens de plusieurs départements du conservatoire est de grand intérêt pédagogique et qu'il contribue au développement musical et artistique des élèves,

considérant qu'il convient de conclure une convention de partenariat avec l'ADIAM 94 et l'Ensemble Zellig afin de définir les modalités de mise en œuvre du projet,

vu la convention de partenariat, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat avec l'ADIAM 94 et l'Ensemble Zellig relative au projet pédagogique et artistique « rêves et délires » en direction des élèves du conservatoire d'Ivry-sur-Seine, et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 21 DECEMBRE 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 21 DECEMBRE 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 16 DECEMBRE 2016